



**COMMUNE DE GUERVILLE 78930**

Hôtel de Ville – 4 place de la Mairie – 78930 GUERVILLE  
Téléphone : 01.30.42.69.42 – Télécopie : 01.30.42.33.11 – courriel : mairie.guerville@wanadoo.fr

**CM N° 2015 - 02**

Arrondissement de  
MANTES-LA-JOLIE

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI VINGT SIX FEVRIER DE L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Date de Convocation  
23 janvier 2015

Date d’Affichage  
23 janvier 2015

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le JEUDI vingt-six FEVRIER

à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne PLACET – Maire

Etaient présents : : Mr Marc BARRIER, Mme Eveline BOIVENT, Mr Michel BOULLAND, Mr Daniel BURST, Mme Corinne CARREE, Mr Alain COMPAROT, Mr Thierry DUMONTEIL, Mr Michel HARDY, Mme Lydie JOURDAIN, Mr Bernard MOREAU, Mme Joséphine PIVAIN, Mme Evelyne PLACET, Mme Jocelyne PLACET, Mme Sylvie RIBAUT, Mme Valérie RICHARD et Mr Jean VERNIER.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mr François BOULOT et Mme Nathalie CORBONNOIS.

Pouvoirs : - Mme DUPUIS Joëlle a donné pouvoir à Mme PLACET Jocelyne.

A été désigné secrétaire de séance : Mr Thierry DUMONTEIL

L'Ordre du jour de cette séance est le suivant :

Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015.

1. Séjours été 2015 Pré-Ados/ados et primaires par l'ALSH « Les Juliennes ».
2. Autorisation au Maire à renouveler la convention d'objectifs et de financement ALSH pour la période 2015-2017.
3. Autorisation au Maire à engager les procédures utiles à l'abandon de parcelles issues de la division réalisée par les consorts Leroux.
4. Autorisation au Maire à signer des conventions avec d'autres communes afin d'organiser des sessions de formation à destination des agents communaux.
5. Questions diverses.

**Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2015**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent formuler des remarques au compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2015.

Monsieur BOULLAND souhaite donner lecture d'une déclaration. Madame le Maire lui demande s'il souhaite que cette déclaration soit reprise intégralement au compte-rendu et dans ce cas, que celui-ci remette le texte de cette déclaration. Monsieur BOULLAND répond qu'il souhaite que cette déclaration soit intégralement retranscrite.

Déclaration de Monsieur BOULLAND : « Je voudrais prendre la parole à propos du contrat de carence engendré par le non respect des deux triennales précédentes, cité par Madame le Maire dans le compte rendu du conseil municipal du mois de Janvier. Inutile de vous dire que je me sens totalement visé par ce jugement. Je tiens à préciser que, en accord avec tout le conseil municipal précédent, donc avec plus de la moitié du conseil actuel, nous avons réalisé 10 logements sociaux rue Pasteur et que nous avons acheté les bâtiments rue Pierre Curie pour la somme de 300 000 € afin de réaliser 16 logements.

A préciser que nous avons mis près de 2 années à retrouver tous les quatre propriétaires qui devaient se répartir cette somme estimée par le service des domaines et dont chacun devait recevoir quelques huitièmes.

A l'époque la DDT comprenait notre situation et admettait que nous ne pouvions pas faire 20% de logements sociaux rapidement et se trouvait satisfaite de notre manière d'opérer, c'est-à-dire aménager de l'immobilier existant et disponible. Il nous a été précisé que les 300 000 € payés par la commune entraient dans le compte des pénalités, il nous restait même un crédit d'impôt de près de 50%. Ces deux groupes de logements ont fait l'objet d'un bail emphytéotique avec Mantes en Yvelines Habitat pour une durée de 50 années. Avec les 3 logements achetés à la Plagne par Mantes Yvelines Habitat, cela nous fait 29 logements dits sociaux alors que jusqu'en 2008 nous n'avions aucune obligation. La position de l'Etat ou de ses représentants s'est durcie et je pense que c'est au Conseil Municipal actuel de prendre les choses en main sans remettre en cause le travail fait au cours des mandats précédents ».

Suite à la lecture de la présente déclaration et en l'absence d'autre remarque, le compte-rendu est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**N° ° 2015-02-001 Séjour; été 2015 – Préados/ados; et primaires – ALSH Les Juliennes**

*Avant de procéder à l'étude de la présente délibération, Madame le Maire demande à Madame CARREE de présenter le séjour soumis au présent vote. Madame CARREE indique que les années précédentes, les séjours ont été organisés à Lathus, mais que suite à des recherches, il a semblé intéressant de proposer une nouvelle destination gérée par l'organisme « Rêves de mer ». Ce séjour serait organisé à Guidel dans le Morbihan avec un accueil « en dur » pour l'ensemble des participants alors que précédemment seuls les enfants d'âges primaires étaient accueillis « en dur ». De même, précédemment les séjours étaient organisés la première semaine du mois de juillet alors que ce séjour serait organisé la dernière semaine du mois de juillet soit du 27 au 31 juillet. Lors de ce séjour, des activités diverses telles que le char à voile, le catamaran, la planche à voile, le kayak de mer, des animations autour du milieu marin, ... seront proposées aux participants. Enfin, Madame CARREE indique qu'il est proposé de maintenir le même système de répartition financière que les années précédentes soit pour les guervillois une prise en charge communale de 66 % du coût total du séjour et une participation des familles de 33 %.*

*Madame RIBAUT précise que le montant restant à charge des familles guervilloises est de 184 € et de 377 € pour les extérieurs. A titre indicatif, il est fait remarquer que le coût du séjour à Lathus pour 2015 aurait été de 199 € pour les guervillois et de 424 € pour les extérieurs.*

*Oui ces explications, il est fait lecture de la délibération.*

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre décision afin de permettre l'organisation d'un séjour commun aux préadolescents/adolescents et aux primaires (8-12 ans) dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes. Ce séjour est envisagé du 27 juillet au 31 juillet 2015 à Guidel (Morbihan).

Il est rappelé que de tels séjours ont été organisés l'an passé et que suite à leur succès, il a été décidé de prévoir leur renouvellement en 2015. Madame le Maire invite donc les membres présents à se prononcer sur ce point.

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de procéder à la mise en œuvre de l'activité Séjour organisé à Guidel (Morbihan) du 27 au 31 juillet 2015 pour les enfants scolarisés en cycle élémentaire (8-12 ans) et les préadolescents/adolescents scolarisés en cycle secondaire (12-17 ans), dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes. Ce séjour est organisé avec l'organisme « Rêves de mer ». Outre l'hébergement, il est prévu diverses activités nautiques au profit des enfants.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux recrutements éventuellement rendus nécessaires.

**DIT** que les dépenses afférentes seront imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement,

**DECIDE** que les participations familiales seront ainsi établies :

<b>GUERVILLOIS</b> pour les 8/12 ans ou scolarisés en élémentaire : 184 € pour les 12/17 ans ou scolarisés en secondaire : 184 €	<b>EXTRA MUROS</b> pour les 8/12 ans ou scolarisés en élémentaire : 377 € pour les 12/17 ans ou scolarisés en secondaire : 377 €
--	--

**DIT** que les recettes ainsi générées seront inscrites au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision, et notamment le contrat permettant de réserver le séjour et les activités connexes.

**N° 2015- -02-002 Autorisation au Maire à renouveler la convention d'objectif; et de financement ALSH pour la période 2015-2017**

*Madame le Maire rappelle que la commune de Guerville a conclu depuis plusieurs années une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines permettant notamment de percevoir des aides de cet organisme pour les activités organisées dans le cadre de l'ALSH ou de certains temps périscolaires. Elle précise que cette convention étant arrivé à son terme, il convient d'en solliciter le renouvellement et à cette fin, un dossier doit être transmis rapidement à la CAF des Yvelines.*

*Madame RIBAUT précise, que dans le dossier à transmettre à la CAF, il a été ajouté dans les activités conventionnées, le temps méridien ainsi que les NAP organisées suite à la réforme du temps scolaire. En effet, il convient de noter que les aides de la CAF pour l'ALSH organisé le mercredi seront baissées en raison du temps scolaire dorénavant organisé le mercredi matin. Or pour compenser cette baisse des aides, il a semblé opportun d'inclure dans ce contrat les nouvelles activités organisées comme les NAP mais aussi le temps méridien qui n'avait jusqu'alors pas été intégré à cette convention.*

*Où ces explications, il est fait lecture de la délibération.*

Madame le Maire indique que la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines nous a dernièrement informés que la convention d'objectifs et de financement ALSH a pris fin au 31 décembre 2014 et qu'il convenait de la renouveler pour la période 2015-2017. A cette fin, un ensemble de documents est à leur remettre, qui après étude par leurs services donnera lieu à élaboration d'une convention définitive qui nous sera renvoyée au 2<sup>ème</sup> semestre 2015. Cette convention permet à la Commune de percevoir des aides financières pour les activités périscolaires (accueil matin, midi et soir), pour les activités extrascolaires (ALSH mercredis et vacances scolaires) et pour les NAP. Le montant perçu est fonction du nombre d'heures de présence enfant déclaré régulièrement et de l'âge des enfants (- de 6 ans ou + de 6 ans).

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à renouveler cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement ALSH auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période 2015-2017.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires pour le renouvellement de cette convention.

**N° 2015-02-003 Autorisation au Maire à engager les procédures utiles à l'abandon de parcelles issues de la division réalisée par les conjoints Leroux**

*Monsieur BARRIER rappelle que la présente délibération avait été retirée de l'ordre du jour lors du dernier conseil municipal faute d'avoir reçu des informations sollicitées auprès du notaire en charge de cette division. Monsieur BARRIER indique que malheureusement, nous sommes toujours en attente de ces informations mais il propose cependant que le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager l'ensemble des procédures utiles à cette procédure. En effet, Monsieur BARRIER précise craindre que ces informations nous parviennent tardivement et que cela engendre des retards dans le projet de division. Monsieur BARRIER fait un rappel de la situation découverte dans ce dossier et l'objectif de cette procédure. Monsieur BOULLAND fait remarquer qu'il lui semble effectivement nécessaire de régulariser cette situation et s'étonne que la voie ait été réalisée sur des parcelles privées. Monsieur BARRIER lui répond que malheureusement de telles situations sont finalement peu rares et que le conseil municipal sera peut-être amené à délibérer sur d'autres cas similaires.*

*Où ces explications, il est fait lecture de la délibération.*

Madame le Maire rappelle que suite à la réception en mairie d'un projet de division déposé par les conjoints Leroux, il a été remarqué qu'une partie de la rue des Mauduits appartenait à ces personnes. Or, nous avons été

informés que les conjoints Leroux souhaitent régulariser cette situation par voie notariale. Pour ce faire, les services municipaux ont sollicité du notaire en charge de cette affaire des informations quant à la procédure à réaliser. Faute d'informations et afin de ne pas retarder ce projet, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager les procédures utiles à l'abandon de ces parcelles à la commune de Guerville. Cet abandon devra se faire sans charges ni conditions et dans l'hypothèse contraire, le conseil municipal sera de nouveau sollicité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes les mesures et procédures utiles pour permettre l'abandon par les conjoints Leroux à la commune des parcelles (identifiées comme les lots H, F et G dans le projet de division déposé par les conjoints Leroux) sises rue des Mauduits et sur lesquelles est réalisée la voie.

**N° 2015-02-004 Autorisation au Maire à signer des conventions avec d'autres communes afin d'organiser des sessions de formation à destination des agents communaux**

*Avant de procéder au vote de cette délibération, Madame le Maire précise que jusqu'en fin 2014, la commune de Guerville était rattachée à une FIL (Formation Inter collectivités Locales) qui permettait d'organiser des formations à destination des agents communaux adaptées à nos besoins et délivrées dans des communes proches. Cette FIL a pris fin et même si la CAMY travaille sur un projet de mutualisation des formations, nous ne disposons pas actuellement de solutions pour organiser des formations proches à destination des agents communaux. Or, en raison notamment de l'évolution réglementaire, il est nécessaire d'organiser de telles formations. En conséquence, les services municipaux ont recherché des organismes susceptibles d'organiser à Guerville de telles formations (notamment pour l'obtention d'un certificat phytosanitaire pour les agents techniques ou des formations destinées au personnel d'animation,...). Si ces sessions de formation peuvent être organisées localement, elles le sont le plus souvent pour un nombre de stagiaire supérieur à nos besoins et il apparaît donc pertinent de s'associer avec des communes voisines afin d'en optimiser le coût par agent. Dans cette perspective, Madame le Maire indique que la commune de Guerville s'est déjà rapprochée d'autres communes qui seraient intéressées. Ainsi, il est proposé d'autoriser la signature de convention avec ces communes pour permettre une participation financière de celles-ci.*

*Oui ces explications, il est fait lecture de la délibération.*

Madame le Maire rappelle que jusqu'en 2014, la commune de Guerville appartenait à une FIL, c'est-à-dire un regroupement de communes proches et de taille similaire qui permettait d'organiser des formations de proximité en faveur du personnel communal. Ce regroupement permettait également de pouvoir opter pour des formations répondant aux problématiques de communes similaires à Guerville. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la FIL à laquelle appartenait Guerville a disparue. La CAMY étudie une mutualisation d'un service de formation entre les communes membres mais celui-ci ne pourra pas être effectif immédiatement. Or, il convient de poursuivre la politique communale de formation, notamment pour répondre à des exigences réglementaires. Ainsi, suite à diverses recherches, il s'avère que nous pourrions prévoir d'organiser des sessions de formation sur notre commune mais généralement, ces formations sont prévues pour un nombre de participants supérieur au nombre d'agents communaux à former.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer des conventions avec d'autres communes permettant d'optimiser le nombre de participants sur de telles sessions et ainsi, en optimiser le coût.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions avec d'autres communes pour organiser des sessions de formations à destination des agents communaux. Ces conventions ont pour objectif de permettre un remboursement des frais engagés par la commune de Guerville par les communes dont les agents participent à ces formations, sur la base d'une répartition des coûts de formation par agent participant.

**PRECISE** que ces conventions seront soumises au receveur municipal afin d'en définir les modalités financières et comptables.

-----

**QUESTIONS DIVERSES**

**Elections départementales:** Madame le Maire rappelle que les 22 et 29 mars prochains sont organisées les élections départementales et précise aux membres du conseil municipal qu'un tableau sollicitant leurs disponibilités leur est distribué afin d'organiser les permanences. Madame le Maire les remercie de bien vouloir remettre ces informations à Madame THERAUD. Dans le cadre de ces élections, Madame le Maire donne la parole à Madame CARREE qui souhaite informer les membres du conseil municipal qu'elle est candidate suppléante à cette élection. En effet, Madame CARREE indique qu'elle a souhaité s'associer en qualité de suppléante à Monsieur RIVIERE (élu de la Commune de Septeuil) et à Mme CHALES (élue de la commune de Bonnières), candidats Titulaires, avec Mr TAILLARD (maire d'Arnouville) également candidat suppléant, afin de représenter dans cette élection les petites communes et surtout, veiller à ce que les intérêts des communes telles que Guerville ne soient pas ignorés. Il est rappelé que les candidatures à cette élection sont effectuées sur la base de deux candidats titulaires (un homme et une femme) et de 2 candidats suppléants. Madame CARREE indique que sa candidature est « Sans étiquette » et a pour seule ambition de ne pas voir la légitimité des élus des petites communes remise en cause, comme cela semble être malheureusement l'orientation actuelle.

**CAMY :** Madame le Maire informe le conseil municipal que l'élection du Maire de Goussonville a été annulée par décision du Conseil d'état. Monsieur BOULLAND demande confirmation que cette annulation serait basée sur un problème de bulletins de vote. Madame le Maire répond qu'effectivement selon ses informations, l'annulation résulterait de bulletins de vote non-conformes qui auraient été laissés à disposition des électeurs dans le bureau de vote. Monsieur BOULLAND précise ne pas comprendre cette décision car il appartenait au Président du bureau de vote de refuser ces bulletins. Madame le Maire répond que la procédure d'annulation a été intentée par le Président du bureau de vote mais que le Conseil d'état ne s'est appuyé que sur des éléments objectifs pour rendre sa décision et non sur des arguments factuels. Madame le Maire précise qu'elle ne souhaite pas commenter cette décision de justice mais qu'il lui semblait important d'en informer le conseil municipal. Monsieur BURST indique avoir entendu que l'élection du Maire de Guernes aurait également été annulée. Madame le Maire lui répond qu'en l'espèce la situation est un peu différente car suite à des difficultés internes au conseil municipal de Guernes, le Maire a souhaité démissionner ainsi que la moitié de son conseil municipal. Cette démission va conduire à de nouvelles élections mais le maire actuel devrait, selon ses informations se représenter.

Madame le Maire indique que si elle a souhaité ce soir informer le conseil municipal de cette situation, c'est que celle-ci devrait avoir des conséquences très importantes sur la CAMY et plus particulièrement sur ses instances représentatives. En effet, madame le Maire rappelle que le nombre de représentant communautaire attribué à chaque commune au sein du conseil communautaire était issu d'un accord dit local, au terme duquel, notamment, la commune de Guerville avait obtenu de disposer de 2 représentants. Or, la loi a depuis interdit de tels accords locaux et a décidé que la représentation des communes au sein des instances intercommunales ne serait plus déterminée qu'en fonction de sa population. L'annulation de l'élection du maire de Goussonville devrait normalement entraîner l'annulation de l'élection de tous les représentants communaux au sein de la CAMY, et aboutirait donc à remettre en cause la répartition des sièges entre les communes membres au sein de la CAMY. Cette conséquence pourrait aboutir pour Guerville à ne plus disposer que d'un conseiller communautaire au lieu des 2 actuels. Madame le Maire indique que ces conséquences sont actuellement étudiées par les services de la CAMY mais il lui semblait indispensable d'en informer rapidement l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur MOREAU souhaite intervenir pour préciser que des décisions sont actuellement prises au niveau national pour réintroduire la possibilité et la légalité des accords locaux de représentation.

Monsieur BARRIER demande à Madame le Maire si cette situation pourrait signifier que la Commune de Guerville qui lors du précédent mandat disposait de 3 représentants au sein de la CAMY et qui après discussion et négociation avait accepté de ne plus disposer que de 2 représentants lors des dernières élections municipales, ne disposerait plus donc à terme que d'un seul représentant. Madame le Maire lui répond qu'effectivement, les conséquences de cette annulation électorale et de la législation actuellement applicable serait effectivement celle-ci. Elle précise que Guerville, tout comme d'autres communes telles que Buchelay, Porcheville,.... ne disposeraient plus que d'un représentant communautaire, et qu'à l'inverse, les communes de Mantes la Jolie et Mantes la Ville disposeraient de plus de représentants qu'actuellement. Monsieur BARRIER tient à remarquer que cette situation lui semble extrêmement grave car cela signifie qu'en 5 ans la commune de Guerville aurait perdu 2 représentants au sein de la CAMY, ce qui est loin d'être neutre sur notre capacité à influencer sur la politique intercommunale et sur ce que nous souhaitons y construire. De plus, Monsieur BARRIER remarque que les conseillers communautaires ont pour la première fois lors des élections municipales dernières étaient désignés au suffrage universel direct. Or, la situation ci-avant exposée par Madame le Maire et ses conséquences potentielles lui semblent une grave remise en cause du principe démocratique. Madame le Maire lui répond qu'effectivement cette situation apparaît choquante et que cette problématique est effectivement au centre du travail actuellement mené au sein de la CAMY.

Madame CARREE indique que cette situation lui apparaît symptomatique de la tendance actuelle à remettre en cause la légitimité des élus des petites communes, tout comme c'est le cas pour la prochaine future grande intercommunalité qui nous est imposée alors même que la quasi-totalité des conseils municipaux ont délibéré contre le projet actuel. Cette situation ne fait que conforter dans son sentiment de la nécessité de s'engager pour que la voix et les choix des petites communes ne soient pas ignorés au profit des grandes communes.

Madame le Maire indique qu'elle suit avec attention cette situation et s'engage à informer l'ensemble du conseil municipal des évolutions de cette situation.

**Cérémonie du 19 mars :** Madame le Maire rappelle que comme chaque année, une cérémonie sera organisée le 19 mars prochain à 10h30 au cimetière de Guerville (à la stèle de la FNACA) afin de commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Elle invite tous les membres du conseil municipal et les habitants à participer à cette cérémonie.

**Commission Urbanisme – environnement - Logement :** Monsieur BARRIER indique que lors de sa dernière commission, il avait prévu de réaliser le 5 mars prochain une présentation sur les consommations énergétiques de la commune de Guerville, et notamment des différents bâtiments communaux. Or, il indique que cette présentation ne pourra pas se faire, en raison du travail important qu'il doit mener sur le ruissellement lequel lui semble prioritaire car il peut faire l'objet d'octroi de subventions à condition de respecter les délais de dépôt de ce dossier.

**Divers :** Monsieur BURST souhaite que soient indiquées au présent compte –rendu les diverses remarques suivantes pour réponses ultérieures si nécessaire. :

- Quid de la solution envisagée pour résoudre le problème du non ramassage des poubelles des gens du voyage installés au niveau de Fresnel. En effet, le non ramassage de ces bacs poubelles qui, effectivement ne sont pas du même type que ceux de la SOTREMA va poser des problèmes.
- Quid de sa demande que soit posé un panneau routier d'interdiction de tourner à gauche à côté du temple, face à la rue du chemin neuf ?
- Monsieur BURST signale que le chauffage de la salle de Guerville ne fonctionne toujours pas.
- Monsieur BURST demande que soit étudiée la réalisation au niveau de la salle de La Plagne d'une plateforme destinée aux poubelles comme cela a été fait à la salle de Senneville.
- Monsieur BURST renouvelle sa demande de pose d'un panneau signalétique routier « Commune de Guerville – Hameau des Castors » au niveau de la rue des clos fours.
- Monsieur BURST renouvelle sa demande quant aux fuites de toiture au niveau de la scène de la salle des fêtes de Senneville.
- Monsieur BURST signale le mauvais état du parquet de la salle de La Plagne.

**Eclairage Public :** Monsieur HARDY signale que lors de la dernière réunion du SIEL, le résultat de la consultation pour le changement des candélabres a été présenté, ainsi que les 2 modèles de candélabres retenus (une photo de chaque modèle a été remise à chaque élu). Or, les modèles retenus diffèrent de ceux actuellement installés sur la majorité du territoire communal. En conséquence, les représentants de la commune de Guerville ont souhaité que leur soit proposé d'installer les mêmes modèles que ceux installés sur le reste du territoire. Cette solution alternative induirait que la commune de Guerville accepte de prendre en charge le surcoût de ce choix qui est évalué à environ 7 000 € pour 38 candélabres. Après discussion, il est décidé de prévoir la prise en charge du surcoût par la commune, et ce, afin de conserver une uniformité dans ce type d'équipement.

Monsieur HARDY informe que les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Pasteur devraient débuter le 02 mars. Dans le cadre de ces travaux, la rue Pasteur sera fermée à la circulation en journée mais devrait être ré ouverte le soir. Monsieur HARDY précise que lors des carottages préalables au début des travaux, il a été trouvé de l'amiante naturelle dans les granulats.

Monsieur COMPAROT précise que les vitres des candélabres ne sont pas nettoyées ce qui nuit fortement à l'éclairage.

Monsieur BARRIER rappelle que conformément au contrat de maintenance signé par le SIEL, la campagne de remplacement des lampes sera effectuée au mois de septembre au début de l'automne.

**Travaux :** Monsieur HARDY indique que les travaux de réfection de voirie prévus Rues des marguerites, charitable, Vigne Blanche et Fontaine devraient débuter le 4 mars par la rue des marguerites.

**Radar pédagogique :** Monsieur HARDY indique que les travaux d'installation du radar pédagogique sera à la charge de la Commune.

**Les Nouvelles de Guerville :** Monsieur DUMONTEIL indique que les Nouvelles de Guerville de février sont en cours d'impression et seront prochainement distribuées.

**Syndicat SMO :** Monsieur BOULLAND indique que lors de la dernière réunion où il s'est rendu, il a été évoqué les prochains travaux relatifs à la mise en sécurité des compteurs EDF en cas d'inondations comparables à celles de 1910 + 1 mètre. Pour ce faire, il a été demandé aux communes de leur signaler tous les compteurs qui

pourraient être touchés par ce phénomène. Monsieur BOULLAND précise qu'aucun compteur de ce type n'est concerné sur la commune de Guerville.

**Repas des aînés :** Madame le Maire indique que l'invitation accompagnée de son bulletin réponse au prochain repas des aînés va être envoyée la semaine prochaine. Pour mémoire, ce repas sera organisé le 11 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21h40.

Evelyne PLACET,  
Maire de Guerville.